



# Le Rhône

JOURNAL D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES PARRAISANT LE MARDI ET LE VENDREDI

Prix d'abonnement annuel	BULLETIN OFFICIEL : Fr. 4.—	Catégorie I : MARDI et VENDREDI avec assurance-accidents pour 2 personnes : Fr. 6.80
		» II : VENDREDI seulement » » » 2 » » 5.—
		» III : MARDI et VENDREDI sans assurance-accidents » » » » » 5.—
		» IV : VENDREDI seulement » » » » » 2.50



Les abonnés des catégories I et II sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente.

Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléphone 61.052. Chèques postaux II c 52.

Tarif des annonces du vendredi : le mm., Valais 15 ct., Suisse 18 ct., Etranger 20 ct. (la ligne a 36 mm. de large) - Réclames : Suisse 45 ct., Etranger 50 ct., le mm. (la ligne a 74 mm.)

## A nos abonnés

Nous prions les abonnés qui n'ont pas encore réglé leur abonnement d'utiliser le bulletin de chèques joint au présent numéro.

Ce mode de paiement évite des frais de remboursement et un gros travail d'administration. L'ADMINISTRATION.

« Le Rhône » a versé à ce jour  
**Fr. 19.809**

comme indemnités à des abonnés victimes d'accidents ou à leurs familles.

Nous insistons surtout auprès des mères de famille de réfléchir sur l'utilité d'une assurance-accidents, car s'il arrivait un malheur au chef de famille, c'est à elles que reviendrait le mérite d'avoir été prévoyantes.

## Nouvelle neige ; nouvelle joie ; nouvelle peine

Adieu, rêves printaniers ; février malin nous a donné une fraîche surprise.

Hier, dans la bise qui cinglait notre visage avec de menus flocons, nous gardions un sourire sceptique : il ne peut y avoir de neige, cette année, disions-nous, et bravant la bourrasque, le col levé jusqu'aux oreilles, on s'élançait à travers la rue en pensant : cela va cesser ; février s'amuse !

Il s'amusa si bien durant toute la nuit, qu'au réveil, la nature entière nous apparut revêtue d'une originale blancheur. Les arbres semblent bercer des monceaux de fleurs ; les fils électriques zèbrent le paysage d'immenses rubans blancs ; les toits sont des bonnets ouatés et les enfants se livrent, dans la rue, de grisantes batailles.

Ceux pour qui la neige représente l'ivresse sur les pentes de la montagne, rêvent de randonnées et de glissades merveilleuses et grisantes dans cette idéale blancheur. Déjà, dans leur imagination, ils se voient sur ces pentes, se laissant emporter dans un élan de tout leur être, dans un poudrolement de neige et de lumière. Que leur importe à ceux-là, la bise qui cingle le visage, ils la trouvent délicieuse, ainsi que le tapis blanc et doux qui semble préparé pour amortir leurs chutes.

Il faut les avoir vu rentrer au logis, après une journée de griserie sur la montagne : leurs membres sont las, mais leur visage rayonne d'une saine joie ; ils portent dans leurs yeux toute la lumière d'une belle journée de bon-heur.

Bien souvent, lorsque je vois un groupe de skieurs, à leur retour, ils me font penser, ces sportifs, à de grands enfants qui auraient goûté un jour de vraie liberté. tant ils paraissent avoir oublié tout souci, toute peine.

La neige est belle pour ceux qu'elle ne fait pas souffrir. Hélas ! il y en a tant qui ne peuvent sourire à son idéale blancheur !

Un enfant disait un jour à sa mère : « Elle est bien jolie, la neige, mais pourquoi qu'elle est si froide ? »

Le pauvre petit, qui n'avait pas de bonnes chaussures pour patauger dans la neige, ne pouvait comprendre ce qui lui paraissait illogique, car si la neige avait été chaude, ou même tiède, il eut pu en jouir comme les autres.

Elle est bien jolie, nul ne pourra le nier, mais hélas, elle porte avec elle tant de misère à celui qui souffre déjà, qu'on ne peut, après réflexion, s'enthousiasmer à sa venue.

Le bonheur des uns, de tout temps, a fait le malheur des autres. Toute la charité de la terre entière n'arriverait pas à faire la balance, mais cependant, vous qui vous enthousiasmez lorsque la neige envahit la nature, parce qu'elle vous apporte la joie d'un sport aimé, ne restez pas insensible à la plainte de celui qui souffre ; ne serait-ce que par compensation, donnez, à la main qui se tend, l'obole qui

## GRAND CONSEIL

SEANCE DU MARDI 4 FEVRIER  
Présidence de M. Petrig, président

### Budget et réorganisation administrative (Suite)

Rapporteurs : MM. Bourdin et Schnyder.

L'examen simultané de ces deux importants objets a été repris selon la formule proposée par la commission. La proposition d'entrée en matière n'étant pas combattue, fut votée et l'on aborda donc le budget des différents chapitres en commençant par celui de l'Administration générale, ainsi que celui des Régales qui ne suscitèrent pas de débats. Une seule intervention de M. Haldy, député de Sierre, qui demanda la suppression du poste de 400 fr. affecté comme subvention à « Pro Lemano ». Ce poste fut biffé sans autre, la commission et le Conseil d'Etat ne s'étant pas opposés à la proposition de M. Haldy.

Le Département des Finances fut aussi liquidé sans encombre après quelques explications de MM. de Torrenté, vice-président de la commission, et Escher, chef de ce département.

Le Département de l'Intérieur,

### Service de la Chasse et Pêche

donna lieu par contre à des débats qui ne durèrent pas moins de deux heures d'horloge.

M. Troillet rappela les réserves faites à propos de la situation des fonctionnaires affectés à ce service. Les gardes-chasse et gardes-pêche ont été nommés pour 4 ans. Ils sont au bénéfice d'un contrat qui ne peut se résilier brusquement sans susciter des complications d'ordre juridique, de sorte qu'il y a impossibilité matérielle de renvoyer ces fonctionnaires absolument nécessaires et mieux qualifiés que quiconque pour la défense et la protection de notre faune alpestre. En appliquant une telle mesure, on occasionnerait la suppression des subsides que le Département fédéral de la Chasse et Pêche attribue au Valais. C'est d'ailleurs ce que Berne a laissé sous-entendre par une lettre adressée au Département de l'Intérieur, dont M. Troillet donna connaissance à la Haute Assemblée. La Ligue suisse pour la Protection de la Nature, dans une lettre émouvante, insiste également en faveur du maintien des gardes-chasse dans un canton montagneux comme le nôtre. En tout cas, déclara M. Troillet, il y a impossibilité matérielle de congédier ces fonctionnaires avant l'échéance de leur période d'engagement. Le Chef du Département de l'Intérieur tint en conséquence, pour sauvegarder sa responsabilité, à faire toute réserve pour le cas où le Grand Conseil prit une décision modifiant l'ordre actuel des choses.

M. Escher, chef du Département des Finances, fit voir qu'il ne partage pas précisément l'opinion de M. Troillet dans ce domaine (comme dans d'autres aussi !...) Il déclara donc se placer ici uniquement sous le point de vue d'économie à réaliser et qu'il évalue à 24.000 fr.

Cela valut une contestation de la part de M. Troillet qui dut souligner encore une fois l'impossibilité matérielle de supprimer les gardes-chasse.

M. Troillet ajouta avoir l'impression qu'en dessous de cette question (qui d'ailleurs ne revêt pas une importance capitale pour le Valais) se cachent des motifs sentant tout autre chose que l'intérêt général du canton !

M. Schröter s'estima aussi obligé de soutenir dans un exposé fort long le point de vue de M. Escher, tandis que M. Moulin vit dans cette affaire une chicane de personnes. Le député de Vollèges se demanda également sur quelle base cette soi-disant économie de 24.000 fr. serait réalisée. A quoi rimerait une

telle suppression aujourd'hui si par exemple dans une année ou deux on devait demander le renforcement du service de la Gendarmerie pour suppléer aux gardes-chasse congédiés. Les nouveaux gendarmes devront être payés aussi bien que les gardes-chasse.

M. Pitteloud répliqua à M. Moulin qu'il n'a jamais demandé que le Service de la Chasse et Pêche lui soit attribué et que la mutation a été exigée par la commission de réorganisation administrative dans le but de réaliser des économies. Les gendarmes sont aussi qualifiés que les gardes-chasse pour la surveillance du braconnage, les procès-verbaux dressés par ces derniers le prouvant.

M. Edmond Giroud fit alors une proposition de maintenir le principe du transfert du Service au Département de Justice et Police, tout en conservant le « statu quo » pendant la période non échue, ceci afin de solutionner le conflit aigu existant.

M. Guntern affirma que M. Pitteloud n'a nullement prouvé qu'une économie de 24.000 francs pouvait réellement se réaliser ici. Cet orateur déclara aussi n'être pas du tout persuadé que le service de la Chasse et Pêche sera mieux assuré s'il passait au Département de Justice et Police.

Divers orateurs prirent encore la parole, entr'autres MM. Métry, de Stockalper, de Torrenté, Fama, Pellissier, etc. Ce dernier, qui avait demandé le renvoi estimant que le Grand Conseil ne pouvait se prononcer aujourd'hui en connaissance de cause, retira sa proposition.

M. Fama ayant fait remarquer que la situation incohérente dans laquelle on se trouvait, mit la chose au point en rappelant que la décision du transfert avait déjà été prise par le Grand Conseil il y a plusieurs mois et qu'il fallait, avant tout, savoir si l'on voulait revenir sur dite décision.

MM. Fux et Spahr en profitèrent, le premier pour blâmer l'attitude du Parlement en termes assez véhéments qui obligèrent M. le président à avertir le fougueux député du Haut-Valais de modérer ses termes, tandis que M. Spahr, en termes moins violents mais qui n'en portèrent pas moins, blâma l'attitude du Conseil d'Etat de ne pas respecter les décisions prises par le Grand Conseil.

M. Dubuis fit observer qu'il n'y a pas à revenir sur une décision prise il y a bientôt une année et qu'il fallait maintenant exiger que cette décision s'exécute sans plus de retard.

M. Morand vint couper court à tant de dissertations en proposant formellement l'exécution immédiate du transfert du Service de la Chasse et Pêche au Département de M. Pitteloud. La proposition Morand, mise en opposition avec celle de M. Ed. Giroud (qui était d'ajourner ce transfert jusqu'à la fin de la période en cours), fut acceptée par 46 voix contre 43.

Après ces débats animés, la salle retomba dans sa torpeur relative et l'on poursuivit l'ordre du jour dans la monotonie.

A propos d'un poste affecté pour l'assurance-chômage, M. Dellberg proposa l'augmentation du chiffre de 100.000 à 140.000 francs.

M. Clavien jugea que les 100.000 fr. étaient amplement suffisants, ceci afin de ne pas créer une profession de chômeurs.

M. Pralong abonda aussi dans ce sens, craignant que si la proposition de M. Dellberg était acceptée, le nombre de ceux qui voudraient bénéficier de l'assurance-chômage augmentât encore.

M. Delacoste, appuyé par M. Marcel Gard, proposa de porter le chiffre à 120.000, montant que M. Troillet reconnut comme correspondant le mieux au besoin. M. Troillet fit d'ailleurs observer que la com-

### CHOSSES ET AUTRES

## L'homme qui sait tout

(De notre correspondant séduis)

Il y en a dans la capitale, mais il n'est pas exclu qu'il ne puisse s'en trouver ailleurs ! Même à Martigny, même dans les villages de montagne... et des moins accessibles encore. L'homme qui sait tout ; qui comprend tout mieux que les autres, et rend des points aux spécialistes de chaque métier !

Il est, d'ordinaire, d'extraction normale (ceci sans faire de méchantes allusions à la façon dont il fut jeté dans la vie) ; il est d'un physique commun, d'une beauté moyenne, d'une complexion moyenne, et n'attirerait aucune attention s'il ne s'avisait de parler ! Car nul ne saurait deviner, que derrière cet angle facial fuyant, bouillonne la science infuse, et fermentent une encyclopédie en mal d'extériorisation ! Jetez un coup d'œil dans votre entourage, dans votre milieu sportif, dans votre conseil d'administration, dans la fanfare, au club... ou au Jass prosaïque et inoffensif du café du coin... et vous avez repéré votre homme !!

L'œil vif, toujours prévenant le geste qui amène le contact... ou invite à la discussion, l'homme qui sait tout se mêle on ne sait comment à votre groupe, il s'assied à votre table, boit à votre demi, et se met à votre disposition, comme un ouvrier de portières qui voudrait vous ouvrir à la fois... des horizons !

— Heureusement, je suis là ! semble-t-il dire en vous couvant d'un œil condescendant.

Et toute la conversation, dès lors, semble soumise à l'autorité transcendante de cet homme, qui suit les débats, aiguille la discussion, et donne son avis comme inattaquable, définitif et sans appel !

Si vous avez entamé une partie de cartes, l'homme qui sait tout ne prend pas part au jeu, mais il suit d'un œil attentif et sévère, l'évolution de vos réflexes : — Hum ! Attention ! Pas celui-là ! Coupe et re- viens !... »

Et souvent l'expression de son dégoût se traduit par des compliments qui n'ont rien de flatteur, mais que l'on supporte en serrant les poings !

Un médecin survient, qui, dominé par l'amour de son art, se lance dans les explications scientifiques d'un cas extrêmement rare et curieux ?

Surveillez alors la petite moue de l'homme qui sait tout ! Quel mépris pour ces pauvres discussions qui lui paraissent enfantines, tant il se sent supérieur à tout cela. Puis il consent à dire aussi quelque chose avec cet air de ne pas vouloir blesser la susceptibilité de l'homme de l'art. Et lorsque ce dernier, excédé, s'en va :

« Je n'ai pas voulu lui faire de la peine ! lance-t-il, mais, c'est comme ceci ! et non comme cela !

Pour ne pas paraître tout critiqueur, l'homme qui sait tout se rallie quelquefois à l'opinion des hommes érudits, mais ce n'est que pour mieux faire comprendre, qu'il peut se trouver parmi eux, des lumières dont le talent tente de se rapprocher du sien !!

Au billard, à un football, en politique, l'homme qui sait tout soupèse, critique, indique en pérorant les erreurs... donne des conseils...

Ce pauvre « homme qui sait tout », il ne se rend pas compte qu'il manque une certaine chose à son érudition universelle ! Il ne sait pas, qu'il est un parfait imbécile... et qu'il embête tout le monde !!

Eric.

mission n'avait inscrit le chiffre de 100.000 francs qu'à titre purement indicatif.

M. Dellberg, après les explications de MM. Escher, Troillet et de Torrenté, se rallia au chiffre de 120.000 francs qui fut définitivement admis.

— L'assemblée fut levée ensuite après que l'on eût encore entendu les opinions de MM. Wyer et Guntern sur cette question.

### SEANCE DE MERCREDI 5 FEVRIER

#### Election d'un Juge cantonal

La commune de Chamoson est une fois de plus à l'honneur. Le Grand Conseil a confirmé, en effet, mercredi matin, en 1er objet à l'ordre du jour, l'élection de M. Albert Delaloye, ancien président du Grand Conseil, comme successeur de feu M. Imboden au Tribunal cantonal. Le nouvel élu avait été présenté par le groupe conservateur. Sur 98 bulletins rentrés, il obtint 62 voix, M. Ebener 16, M. Kuntschen 5, M. Schröter 1, M. Mengis 1. Voix nulles 3 ; bulletins blancs 12.

#### Budget et réorganisation administrative (Suite)

Le Service de l'Agriculture du Département de l'Intérieur fournit le motif de diverses interventions, M. Clavien manifesta son opinion contre certains



## Les troubles continuent en Egypte

Ces jours passés, une nouvelle rencontre a eu lieu au Caire entre des étudiants et la police, laquelle a été sérieusement lapidée. Nous voyons sur notre photo un détachement de policiers sous la pluie de projectiles. Les gardiens de l'ordre se protègent par des casques et de petits boucliers.

### Petit bobo

Jeune, fraîche, pimpante, elle est mignonne à croquer. Mais, depuis quelques jours, elle voit apparaître des rougeurs sur ses joues délicates. Inquiète, elle court chez le médecin.

— Regardez, docteur, qu'est-ce que je peux avoir ? Le médecin examine longuement les joues de la jeune fille, puis :

— Vous direz à votre fiancé qu'il se rase mieux à l'avenir !

Et il congédia, confuse, sa charmante cliente.

représente un peu de chaleur, un peu de joie pour le foyer où l'une et l'autre sont bien rares ; votre bonheur ne vous en paraîtra que meilleur.

Une pièce blanche, c'est bien peu de chose, mais cela représente tout de même la flamme claire qui fera briller les yeux du petit enfant pour qui la neige est un peu froide.

Février 1936.

Anilec.

Grande Pépinière  
de Vignes Américaines Greffées

**Carron Germain** pépiniériste Fully

offre ses plants de tout 1<sup>er</sup> choix dans les variétés suivantes :

Fendant	Malvoisie
Rhin	Riesling
Ermitage	Arvine

Longs pieds et pieds ordinaires

Porte-greffes spéciaux pour la région de Sierre

Sélection de premier ordre

réductions de subventions à l'agriculture, spécialement en ce qui concerne les subsides pour la reconstitution du vignoble. En agissant ainsi, déclara M. Clavien, on paralyse l'initiative privée de nos vignerons qui sont obligés de renoncer à leurs défoulements, ce qui est à l'encontre des intérêts agricoles et qui, par le même coup, a sa répercussion dans l'économie générale du canton. M. Clavien fut appuyé par M. Bagnoud, député agrarien du district de Sierre, qui plaida aussi son opposition à toute réduction des subsides en question.

M. Carron opina également dans le sens des deux interpellateurs prénommés et profita pour attirer l'attention sur l'inégalité frappante qui existe actuellement dans l'attribution des subsides à la reconstitution du vignoble. De gros propriétaires — dont le besoin d'aide n'est nullement prouvé — perçoivent des subsides s'élevant à des milliers de francs. M. Carron voudrait qu'on changeât le système actuel de répartition des subsides et que cette répartition se fit désormais au prorata de la surface et non sur la base du m<sup>2</sup> reconstitué.

M. Leo Meyer intervint aussi pour faire augmenter la subvention en faveur de l'assurance du bétail mais sa demande, quoique bien inspirée, fut écartée.

M. Troillet répondit aux desiderata émis par MM. Clavien, Bagnoud et Carron. Le Chef du Département de l'Agriculture déclara être le premier à regretter qu'on soit obligé de réduire l'aide à la reconstitution de nos vignes, mais c'est malheureusement un sacrifice que les nécessités actuelles exigent. Quant à la question de M. Carron, elle sera examinée avec toute l'attention désirable, ceci afin que les gros propriétaires ne touchent plus des indemnités disproportionnées.

#### Département des Travaux publics et Département forestier

Le budget et la réorganisation de ces Départements sont liquidés après une question posée par M. Coucheppin relativement à la classification de certaines routes. M. Troillet répondit à l'interpellant.

#### Département de Justice et Police

M. Wyr fit un long exposé touchant la réorganisation de l'appareil judiciaire cantonal ainsi que sur celle des Offices de poursuites et faillites.

Il demanda au Conseil d'Etat qu'un contrôle plus serré soit effectué et que les bénéfices dépassant une marge fixée soient versés à la Caisse d'Etat. En ces temps de crise, certains Offices de poursuites réalisent des bénéfices exagérés. M. Wyr déposa même la teneur du projet de décret qu'il désire voir élaborer par le Conseil d'Etat à ce sujet.

M. de Torrent prit acte de la requête Wyr et le Conseil d'Etat est d'accord d'étudier cette suggestion.

#### Contrôle des vins étrangers

M. Dellberg s'éleva contre l'importation exagérée des vins étrangers en Valais. Notre canton fait venir plus d'un million de litres de vin rouge et 100.000 litres de blanc par an. Le député socialiste demanda donc au Conseil d'Etat d'empêcher de pareils abus qui portent un si grand préjudice à la viticulture valaisanne.

M. Pitteloud lui répondit qu'il lui est malheureusement impossible de réduire ou même de limiter cette importation étrangère, vu que cette compétence dépend de Berne uniquement. Tout ce que le Département de Justice et Police peut faire ici c'est de surveiller strictement les vins étrangers entrant dans notre canton et empêcher que ces vins se vendent sous la dénomination de vins valaisans.

#### Route de Stalden à Saas-Grund

Rapporteurs : MM. André Germanier et Leo Meyer. On vota ensuite avec la clause d'urgence le décret concernant l'élargissement de la route ci-dessus. Ce travail sera effectué par étapes et au prorata des disponibilités des subsides affectés pour la construction des routes de montagne.

Puis, comme fin de séance, l'assemblée écouta avec attention et intérêt

#### L'interpellation Bacher sur la question viticole

dans laquelle l'interpellant souleva toutes les grandes questions de la viticulture valaisanne après avoir posé diverses questions et préconisé certains remèdes pour venir en aide aux vignerons valaisans.

M. Troillet, particulièrement bien placé pour répondre à l'interpellant, le fit avec sa compétence connue en matière agricole et s'attira ainsi que M. Bacher des applaudissements pour son exposé où fut évoqué tout ce qui a été fait à ce jour pour résoudre la crise viticole.

M. Dellberg, qui avait demandé la discussion générale sur l'interpellation Bacher, renonça à sa demande après certaines explications fournies par M. Troillet. Le postulat de ce dernier adopté à Berne ces jours passés est en voie d'exécution, et à moins de fausses promesses, on peut augurer que la solution préconisée par la création d'une centrale d'importation de vins étrangers ouvrira la porte à un horizon meilleur pour notre viticulture.

— La séance a été levée à 12 h. 30 sur ces considérations un peu plus rassurantes.

#### SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER

#### Assermentation du nouveau Juge cantonal

L'assemblée procéda, avec le cérémonial traditionnel, à l'assermentation de M. Albert Delaloye, élu la veille juge cantonal. Puis, M. Haegler, secrétaire du Grand Conseil, donna lecture d'une lettre adressée par le nouveau juge à MM. les députés en remerciements de l'honneur et de la confiance dont le titulaire a été l'objet en cette circonstance.

M. Delaloye déclare notamment qu'il conservera un excellent souvenir de son séjour au Grand Conseil où durant plusieurs années de son mandat il put se rendre compte de la collégialité des députés et de leur désir unanime de servir l'intérêt général du pays.

#### Le nouveau Juge

En félicitant M. Delaloye pour son élection, nous ne saurions que féliciter aussi en cette occasion le Grand Conseil pour son excellent choix. M. Delaloye nous paraît en effet remplir toutes les capacités requises pour faire un bon juge cantonal. Intègre, excellent juriste, d'un scrupule marqué, on ne peut que lui accorder pleine et large confiance. Lorsqu'il présida le Grand Conseil en 1934, il le montra d'ailleurs en se révélant le président toujours scrupuleusement attaché à observer le règlement et cela sans parti pris. On se rappelle également dans quelles brillantes conditions, M. Delaloye avait été élu président du Grand Conseil valaisan en 1934. Agé de 46 ans, il sera donc le benjamin de nos juges cantonaux. On sait que notre aéroport judiciaire comprend, en outre, MM. Clausen, Desfayes, de Chastonay et Pouget. M. Delaloye a été aussi, il y a quelques années, vice-président de la commune de Chamousson. Nous lui adressons nos bons vœux de santé pour la nouvelle carrière qui s'offre devant lui.



#### Une grève chez les garçons bouchers de Londres

Les garçons bouchers et les ouvriers de transports du marché des viandes de Smithfield, à Londres, se sont mis en grève pour des raisons de salaire.

Cette grève menace d'entraver le ravitaillement en viande de la capitale du Royaume-Uni. Notre photo montre un groupe de grévistes rassemblés dans les frigos de la centrale des viandes.

#### Département de l'Instruction publique

Le budget et la réorganisation administrative de ce département ont été adoptés. M. Dellberg essaya en vain de faire rétablir les subsides que la commission des Finances avait rognés sur le chapitre de l'assurance infantile et les soupes scolaires. Au vote, les propositions de M. Dellberg furent écartées. Un plaidoyer vigoureux de M. Thomas en faveur du maintien du poste de fr. 70.000.— pour la Caisse de retraite du Personnel enseignant que la commission réduisit à 56.000.— subit aussi le même sort et cela par 47 voix contre 32. La demande du vote par appel nominal réclamé par M. Thomas à cet effet, ne fut pas agréée non plus, les 15 voix réglementaires n'ayant pas été obtenues.

M. Praz s'était efforcé de soutenir le point de vue de M. Thomas. Après avoir demandé le renvoi de la chose pour examen plus approfondi et insisté pour qu'on étudiat le moyen d'allouer une aide au personnel enseignant sans place, le député de Nendaz retira sa proposition après explications fournies par M. Escher. M. Fux avait demandé aussi de suspendre pendant quelques années les Ecoles normales afin de ne pas créer continuellement de nouveaux instituteurs qui viennent encombrer cette profession. M. Clavien fit une intervention fort judicieuse tendant à la suppression du cumul chez les instituteurs. En effet, il est malheureusement trop couru en Valais que certains instituteurs occupent une multitude de fonctions publiques ou privées, alors qu'une meilleure répartition permettrait d'assurer plus d'équilibre économique. Ce n'est pas seulement chez les instituteurs qu'existent des personnes qualifiées pour assumer une charge ou un emploi public.

#### Recours en grâce

Rapporteurs : MM. Clemenzo et Julier. Trois cas restés en suspens lors de la première semaine de la session de novembre dernier sont examinés. Un seul subit l'accueil favorable du Grand Conseil, tandis que les deux autres sont écartés.

#### Règlement concernant la procédure relative à la perception de l'impôt cantonal

Rapporteurs : MM. Morand et Tichelli. Le décret du 22 mai 1935 sur les recours en matière fiscale adopté l'an dernier prévoit que le Conseil d'Etat devra organiser par voie de règlement à approuver par le Grand Conseil, la procédure de taxation et de perception de l'impôt cantonal.

Ce règlement est une innovation essentielle en matière de procédure de taxation par la création des commissions de districts pour les personnes physiques et de la commission cantonale pour les personnes morales.

Le système actuel est maintenu dans ses grandes lignes; cependant il est laissé au Conseil d'Etat la faculté de réduire jusqu'à six le nombre des receveurs et simultanément celui des commissions.

Il sera demandé aux receveurs une exécution plus stricte de leur charge et ils devront démontrer que leur maintien se justifie.

En ce qui concerne le contribuable, rien d'essentiel n'est changé; la déclaration d'impôt à la base de la taxation, les formalités et délais pour la remplir et demander la défalcation des dettes, le détail des capitaux, le certificat de salaire que doit fournir le patron à son employé, etc.

En résumé, le règlement assure la garantie maximum des droits du contribuable tout en sauvegardant l'autonomie fiscale des communes. C'est d'ailleurs ce que démontra M. Morand en proposant l'entrée en matière au nom de la commission.

La discussion des articles a été interrompue à 12 heures 20 sur cet objet et sera reprise en séance d'aujourd'hui vendredi où il est prévu une séance de relevée à 14 heures.

Voici l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui 7 février :

1. Correction du Rhône;
2. Décret sur la création de possibilités de travail.
3. Différents décrets ayant une influence sur le budget.
4. Interpellation Dubuis sur les plaques d'automobiles.
5. Correction du Pessot.
6. Règlement sur la perception de l'impôt (suite).

## VALAIS

#### Conférences sur l'arboriculture

(Comm.) — Des conférences avec projections lumineuses sur les nouvelles méthodes de destruction des parasites des arbres et de la vigne, seront données par M. l'Ingénieur Pauchard :

- A MARTIGNY, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, le samedi 8 février, à 20 heures;
- A CHARRAT, à la halle de Gymnastique, le dimanche 9 février, à 14 heures;
- A CHAMOUSSON, à la Maison communale, le lundi 10 février, à 20 heures;
- A SION, au Casino, le mardi 11 février, à 20 h.
- A SIERRE, le dimanche 9 février, à 20 heures.
- A ST-LEONARD, à la salle de la Cible, le mercredi 12 février, à 20 heures;
- A SALINS, à la maison d'école de Providondaz, le jeudi 13 février, à 20 heures.
- A GRANGES, à la salle bourgeoise, le vendredi 14 février, à 20 heures.

#### Ardon. — 25 ans de service.

(Corr.) — Notre sympathique facteur, M. Marius Gaillard, compte actuellement 25 ans de service dans l'Administration des Postes. En cette occasion, la Direction générale des Postes lui a adressé le cadeau traditionnel accompagné d'une lettre fort élogieuse. M. Gaillard accomplit, en effet, avec zèle et dévouement, son service dans notre commune depuis l'âge de 16 ans. Nos compliments. X.

#### Mutuelle chevaline Ardon-Vétroz

(Inf. part.) — Dimanche dernier, 2 février, la Société mutuelle chevaline Ardon-Vétroz a tenu son assemblée annuelle en la Maison communale d'Ardon sous la présidence de M. Frédéric Clemenzo, président.

Ce dernier, en ouvrant la séance, souhaita la bienvenue à tous les sociétaires, ayant le plaisir d'annoncer que malgré la crise générale qui sévit dans le pays et malgré quelques pertes subies par la Société pendant l'année écoulée, les comptes bouclent par un excédent de recettes et une augmentation de fortune.

M. Clemenzo formula le souhait que 1936 soit aussi favorable que les années précédentes et que la Société continue honorablement son existence en bravant les difficultés qui pourraient se rencontrer sur son chemin.

La Mutuelle chevaline Ardon-Vétroz assure en ce moment 166 bêtes (chevaux, mulets et ânes) pour une valeur de 156,050 fr., au taux de 1 fr. 50 %/100, ce qui représente fr. 2340.75 pour l'année 1935. Il est à noter que les chevaux de l'Ecole d'Agriculture de Châteauneuf sont assurés auprès de la Mutuelle chevaline d'Ardon-Vétroz.

La fortune de la Société s'élève à fr. 13,373.10 au 31 décembre 1935 contre fr. 12,532.15 fin 1934, ce qui représente une augmentation très intéressante.

Les comptes et le bilan pour 1935 ont été adoptés à l'unanimité.

— Voici à titre indicatif un petit historique de la Société :

Fondée en 1921, elle entre donc dans sa 16<sup>me</sup> année d'existence. Le Comité fondateur est demeuré le même que celui qui a été constitué en 1936, ce qui démontre plus que de longs commentaires que la Société a été mise dans les mains d'une direction qui a su s'attirer la confiance par ses capacités et son dévouement dans l'intérêt général des membres.

Ce comité est donc composé comme suit :  
Président : Frédéric Clemenzo ; vice-président : Ernest Clemenzo ; secrétaire : Samuel Riquen ; caissier : Alexis Nicollier ; membre : Marcel Papilloud.

Les débuts furent très durs; c'était l'époque où les bêtes avaient atteint des prix exorbitants (de 1921 à 1926). Durant cette période, la Société n'avait pu se constituer des réserves et les sinistres avaient été assez nombreux.

M. Clemenzo était intervenu au Grand Conseil pour l'obtention de subsides comme aide à l'Assurance chevaline. Son intervention fut couronnée de succès et la Mutuelle chevaline d'Ardon-Vétroz ainsi que celle de Charrat ont pu bénéficier de l'aide cantonale.

Il est intéressant de signaler que la Société a versé à ce jour fr. 23,369.50 pour des bêtes sinistrées. En y ajoutant les fr. 13,373.10 de l'actif, elle a donc eu un roulement total se montant actuellement à fr. 36,742.60.

On ne peut donc aujourd'hui que rendre hommage aux esprits d'initiative qui ont été les piliers de cette utile institution qui rend de si grands services à nos campagnards, et nous formulons le vœu que ce groupement continue à exercer son action efficace sous le beau signe de la Mutualité. R.

#### Chute mortelle

Mme Joséphine Gabbud, 87 ans, Valaisanne, tombée dans les escaliers de sa maison le 28 janvier, à Lausanne, a succombé à l'Hôpital cantonal.

#### Mutations militaires

Le Lt-Col. Otto Weber, à Lavey, jusqu'à présent à disposition du commandant de la garnison de St-Maurice, a été nommé commandant du fort de Savatan.

#### Savièse. — Incendie.

Un gros incendie a éclaté la nuit dernière à Drône, dans la commune de Savièse. Un immeuble de trois étages a été complètement détruit. Les dégâts, évalués à 80,000 francs, seraient couverts pour la moitié par des assurances.

On donne encore les détails suivants :  
C'est dans la nuit de dimanche à lundi qu'a éclaté l'incendie. Vers 2 heures du matin, les habitants d'un immeuble entendirent un bruit suspect. Ils se levèrent et constatèrent que les combles de la maison étaient en feu.

Trois ménages habitaient dans cet immeuble, les familles Reymond, Favre et Mme veuve Closuit.

Les pompiers de Drône, alertés par le tocsin, arrivèrent rapidement sur les lieux et commencèrent à combattre l'incendie avec deux lances. Le temps était heureusement calme, mais l'incendie se propageait avec une telle violence qu'il fallut bientôt se borner à protéger les maisons voisines, notamment des granges où le feu eût trouvé un aliment facile dans les fourrages engrangés en grande quantité.

Peu de temps après arrivaient sur les lieux les pompiers de Savièse et de quelques villages voisins, mais tout l'immeuble fut la proie des flammes. On eut le temps de sauver une partie du mobilier, notamment du rez-de-chaussée et du premier étage.

#### Aux C. F. F.

Sont nommés : Garde-voies à St-Maurice : M. Isaac Richard ; à Charrat, M. Luc Ferrez ; à Brigue : M. Moritz Schmid ; aide-magasiner à Viège : M. Aron Marner ; à Brigue : M. Andreas Schmid.

Mises à la retraite : MM. Jean Fässler, chef d'équipe aux manœuvres, Monthey ; Antoine Antille, chef de train, St-Maurice ; Félix Rossier, chef de quai aux marchandises, Sion ; Julien Jordan, garde-voie, Riddes ; Léo Zumoberhaus, garde-voie, Rarogne ; Mme Léonie Bruttin, garde-barrière, St-Léonard ; MM. César Roch, chef de groupe, Sion ; Joseph Morisod, garde-voie, Evionnaz ; Alois Koenig, Hermann Wettstein, Jean Salzmann, Alois Schmidt, Edouard Salzmann, Joseph Salzmann, Hermann Hauri, tous à Brigue.

M. Léonce Michellod, de Martigny, chef de train aux marchandises à Brigue, fête ses 40 ans de service.

#### Examens de sortie des Cours complémentaires

Ils se tiendront pour 1936 aux lieux et dates ci-après :

- SIERRE, 21 février, à 8 h., pour Sierre, St-Léonard, Lens et Chermignon.
- CHALAIS, 24 février, à 8 h. 30, pr Grône et Chalais.
- VEX, 19 février, à 9 h., pour les Agettes, Evolène, Hérens et Vex.
- VEX, 20 février, à 9 h., pour les autres communes du district, moins Ayent.
- SION, 28 février, à 8 h., pour Arbaz, Grimisuat, Salins et Sion.
- SION, 29 février, à 8 h. 30, pour Savièse et Ayent.
- NENDAZ, 11 février, à 9 h., pour Nendaz.
- CONTHEY, 27 février, à 8 h., pr Conthey et Vétroz.
- ARDON, 18 février, à 8 h. 30, pour Ardon et Chamousson.
- LEYTRON, 12 février, à 8 h., pour Isérables, Leytron, Riddes et Saillon.
- SAXON, 24 février, pour Fully et Saxon.
- MARTIGNY-VILLE, 28 février, à 8 h. 30, pour le reste du district.
- CHABLE (Bagnes), 27 février, à 9 h., pour Bagnes et Vollèges.
- ORSIERES, le 3 mars, à 9 h., pour les autres communes du district.
- ST-MAURICE, suivant les ordres qui seront donnés par M. l'Inspecteur.
- MONTHEY, 10 mars, à 8 h. 30, pour Monthey, Colloby-Muraz et les communes de la vallée d'Illicz.
- VOUVRY, le 17 mars, à 9 h., pour le reste du district de Monthey.

Les élèves nés en 1917 qui ont suivi les cours sont tenus à se présenter munis du livret scolaire.

## Chronique séduinoise

(De notre correspondant particulier)

#### La Sainte-Agathe

Mercredi matin, le corps des Sapeurs-pompiers de Sion, qui voue un culte tout spécial à sa sainte patronne Agathe, a assisté, in corpore, à l'office traditionnel à la Cathédrale.

Ce pieux hommage accompli, il reste à nos sapeurs une autre tradition non moins agréable à suivre. C'est celle de la soirée-choucroute annuelle.

Cette agape, qui porte le nom de « choucroute de la Sainte-Agathe », aura lieu samedi soir, à l'Hôtel du Soleil.

C'est généralement une soirée pleine d'attrait, qui réunit une fois par an dans la joie et l'intimité cette brave catégorie de citoyens qui mettent tout leur dévouement à garantir notre sécurité.

#### A propos du juge cantonal

On a attendu à Sion, avec beaucoup d'intérêt, la nomination du nouveau juge cantonal. Le président de la Municipalité, M. Kuntschen, ayant été proposé comme candidat, la population (celle qui s'intéresse aux affaires publiques, naturellement) était partagée entre deux sentiments bien distincts. Ceux qui étaient des amis de M. Kuntschen comme homme privé, souhaitaient qu'il pût entrer au Tribunal cantonal, poste qui est tout de même, ce que l'on peut appeler, le couronnement d'une carrière de juriste. Ses partisans politiques, par contre... (mais au juste, existe-t-il encore des partisans politiques ?) voyaient avec regret M. Kuntschen quitter sa place de président !

Un bon président ne se trouve pas sous le pas d'un cheval ! Et le départ de M. Kuntschen aurait laissé la ville de Sion dans un désarroi bien compréhensible.

Le sort en a décidé autrement ! Le Grand Conseil a choisi son homme, en la personne très aimée et très compétente de M. Albert Delaloye, de Chamousson.

Les amis de M. Kuntschen sont déçus (cher typo ! n'oubliez pas la cédille !), mais les partisans sont dans la joie !

Le résultat du vote fut donc heureux, puisque dans la vie on a généralement plus de partisans... que d'amis !

#### Le feu à la halle

Au moment de reprendre ses cours, l'instituteur du hameau d'Uvrier près Sion s'aperçut soudain qu'une colonne de fumée s'échappait du local de gymnastique attenant à la maison d'école. Il donna l'alarme et aussitôt le service local du feu intervint. C'était le moment ; un peu plus, tout le bâtiment y passait. Néanmoins, les dégâts sont élevés, la plupart des engins de gymnastique ayant été totalement consommés. On se perd en conjectures sur la cause de ce sinistre. La justice enquête.

#### Etat civil de Sion

Janvier 1936

**Naissances :** 1. Amacker Geneviève de Théodore, d'Eischoll ; 2. Thiesso Jacques de Charles, de Conthey ; 3. Berthousoz Marie Arlette de Raphaël, de Conthey ; 4. Duc Liliane de Georges, de Savièse ; 5. Rossier Monique de Félix, d'Orsières ; 6. Gillioz Myriam d'Amédée, de St-Léonard ; 7. Couturier Michel de Roger, de Chermignon ; 8. Hugon Marie-Antoinette d'Emile, de Sion ; 9. Margelisch Andrée de Joseph, de Betten ; 10. Pralong Denise d'Adolphe, de Salins ; 11. Teytaz Gergette d'Alfred, de Sion et Hérens ; 12. Lorenz Eliane d'Henry, de Granges ; 13. Brunner Marie de Joseph, de Russwyl ; 14. Widmann Jacques d'Edouard, de Sion.

**Mariages :** 1. Tarvia Erminio, de Trivero (Italie), et Berthousoz Marie, de Sion et Conthey ; 2. Christian Paul, de Villars-le-Grand, et Héritier Berthe, de Savièse ; 3. Clavien Georges, de Sion et Miège, de Felley Jeanne, de Chamousson ; 4. Roessli Charles, de Sion, et Moix Abroisine, de St-Martin ; 5. Rudaz Rodolphe, de Vex, et Pignat Antoinette, de Vouvry.

**Décès :** 1. Pfeifferl Hermann, de Sion, 53 ans ; 2. Proz Pierre Louis, de Conthey, 67 ans ; 3. Walther Henri, de Graechen, 23 ans ; 4. Pott Théophile, de Mollens, 59 ans ; 5. Duc née Germanier Isaline, de Conthey, 67 ans ; 6. Solioz Adolphe, de Nax, 44 ans ; 7. Bonvin Benoît, de Chermignon, 63 ans ; 8. Pralong Antoine, de Salins, 4 ans ; 9. Gaillard Gabriel, d'Ar-

don. 79 ans; 10. Moix Antoinette, de St-Martin, 34 ans; 11. Mathieu Nicolas, d'Albinen, 1 an; 12. Bonvin née Constantin Clémentine, d'Arbaz, 42 ans; 13. Comina née Solioz Innocente, de Nax, 64 ans; 14. Hugon née Gasser Emilie, de Sion, 37 ans; 15. Evéquoqz née Putallaz Emma, de Conthey, 76 ans; 16. Berche née Martin Adèle, de Penthalaz, 76 ans; 17. Pralong Alphonse, de St-Martin, 33 ans; 18. Dubuis Alfred, de Savèse, 31 ans; 19. Vergères née Meynet Marie, de Sion, 69 ans.

## MARTIGNY

### Soirée de l'Harmonie Réponse à l'Indiscret

Monsieur,  
Votre communiqué nous a quelque peu surpris. Vous pensez bien que si nous avons une bonne nouvelle à annoncer, nous le faisons volontiers nous-mêmes.

Puisque, par votre indiscrétion, le public est à peu près renseigné, nous devons lui donner confirmation officielle.

Il est exact que l'Harmonie a fait son possible pour préparer un beau programme musical. Encouragés par l'appui des Autorités et celui de la population en général, les membres se sont fait un devoir d'assister régulièrement aux répétitions. Directeur et musiciens, chacun en a mis du sien. Aussi nous espérons que tous ceux qui assisteront à notre concert du 8 février, ne regretteront pas leur soirée.

Il est exact aussi que nous nous sommes assurés le concours de Mme Delcorps-Falcy, cantatrice et professeur de chant à Genève, qui sera accompagnée au piano par Mlle Delcorps.

Faut-il vous dire, M. l'Indiscret, que le bal qui suivra le concert sera conduit par un orchestre de choix composé de 5 musiciens, et en costumes, ne vous déplaît-il...

Nous devons peut-être signaler aussi qu'il n'y aura pas de tombola.

Et pour vous, Mesdames, une petite surprise! Mais chut! Ne soyons pas plus indiscrets que M. l'Indiscret, sinon... plus de secret!...

Pour l'Harmonie municipale:  
(signature illisible).

P.-S. — Si, par hasard, quelques membres passifs avaient été oubliés, nous nous en excusons d'avance et les prions de se présenter à l'entrée, samedi soir, où nous leur remettrons le programme.

### C. S. F. A.

Réunion ce soir vendredi à 20 h. 30. Objet: sortie anniversaire à Bretaye; départ dimanche à 8 h. en train ou en car. S'inscrire à la réunion.

### Ski-Club Ravoire

Le Ski-Club de Ravoire organise dimanche 9 février un concours de ski.

Course de fond, départ à 9 h. 30. Vitesse 13 h. 30. Slalom 15 h.

### Ski-Club

Dimanche aura lieu à Verbier la course de descente pour l'obtention du challenge du Sport-Hôtel. Le départ sera donné aux Planards ou à la Croix du Cœur. La compétition est disputée par les membres du Ski-Club de Martigny seulement.

### Dans nos cinémas

Rappelons le beau programme annoncé par l'«Etoile»: «ANTONIA, Romance hongroise», une délicieuse comédie, avec Fernand Gravey, Marcelle Chantal et le film du jour: «La Cucaracha», une merveille en couleurs.

Au «Royal», un film étrange, passionnant du début à la fin: «LA CHASSE DU COMTE ZAROFF», et un amusant complément avec Fernandel.

### Pharmacies

Pharmacie de service du 8 au 15 février: Closuit.

## EN SUISSE

### Un attentat à Davos Le chef nazi Gustloff est assassiné

M. Wilhelm Gustloff, chef du groupe national-socialiste allemand en Suisse, a été tué, mardi soir, d'un coup de feu dans son appartement, à Davos.

Le meurtrier de Wilhelm Gustloff est un nommé David Frankfurter, ressortissant yougoslave, fils d'un rabbin, né en 1909, qui, après son forfait, se constituait spontanément prisonnier.

Frankfurter est étudiant en médecine à Berne. Il se rendit mardi soir de cette ville à Davos. Il a déclaré qu'il avait accompli son acte pour des raisons politiques et voulait atteindre par là le régime actuel allemand.

On mande encore au sujet de l'attentat commis contre M. Gustloff:

A 8 heures, David Frankfurter sonna à la porte de l'appartement de M. Gustloff. Il fut reçu par Mme Gustloff et demanda à parler à M. Gustloff. Ce dernier entra par une porte latérale. Aussitôt, Frankfurter dirigea son browning contre lui et le tua de cinq coups de feu à la tête et au corps.

Son acte accompli, Frankfurter quitta rapidement l'appartement, menaçant de son arme les habitants du plain-pied de la maison et gagna le large. Une demi-heure plus tard, il s'annonça spontanément à la police.

### Un télégramme du chancelier Hitler à Mme Gustloff

Le chancelier du Reich a adressé le télégramme suivant à Mme Gustloff:

«A l'occasion de la lourde perte qui vous atteint, je vous exprime, au nom du peuple allemand tout entier, ma sympathie la plus sincère. Le crime infâme qui mit fin dans la fleur de l'âge à la vie d'un véritable Allemand a provoqué la plus profonde indignation dans toute la nation.

Signé: Adolf Hitler.»

Le chef de l'organisation à l'étranger du parti national-socialiste a ordonné que tous les groupes étrangers pressent le deuil immédiatement et jusqu'à nouvel ordre, en l'honneur de Gustloff, le chef des nationaux-socialistes de Suisse, qui vient d'être assassiné.

### Une démarche diplomatique à Berne

Le baron von Weizsaecker, ministre d'Allemagne, a rendu visite mercredi après-midi à M. Motta, conseiller fédéral, chef du département politique, et lui a exprimé ses remerciements pour les condoléances qu'il a présentées à l'occasion de l'assassinat de Gustloff. D'ordre du gouvernement du Reich, il a prié de vouloir bien, dans l'enquête sur l'attentat dont les mobiles politiques ne peuvent être mis en doute, rechercher éventuellement les inspirateurs du meurtrier. Le ministre a souligné le sérieux de l'affaire et

a exprimé l'opinion que les attaques parues dans une partie de la presse contre Gustloff qui ont également été portées au sein du parlement ont préparé le terrain pour cet assassinat.

M. le conseiller fédéral Motta a exprimé une nouvelle fois ses regrets de cet acte et a assuré le ministre que le nécessaire sera fait du côté suisse pour éclaircir cet acte et le punir.

(Réf.) — Il avait été question, un certain temps, d'expulser Gustloff de la Suisse à cause de ses agissements politiques, incompatibles avec notre neutralité.

### Une conférence du vin à Berne

Le Département fédéral de l'économie publique a convoqué pour samedi une grande conférence du vin à laquelle seront représentés tous les principaux groupes du commerce et de la production. On sait, en effet, qu'à la suite de la forte récolte de l'année dernière et des difficultés qui ont surgi pour l'écoulement de la production indigène, diverses propositions ont été faites, qui demandent à être examinées attentivement. Il convenait donc tout d'abord de prendre contact directement avec les milieux intéressés. Le Conseil fédéral a déjà repoussé la création d'un monopole du vin et la garantie des prix pour la production indigène. Par contre, il reste à examiner l'éventualité de la constitution d'une centrale des vins ou d'un office des vins, conformément à la proposition faite par l'Union suisse des paysans. En tout cas, des mesures doivent être prévues et des directives fixées, afin d'éviter le retour de situations semblables à celles de l'automne dernier.

### Un homme sous le train

M. Emile Held, âgé de 24 ans, voulant sauter sur un train en marche à Lausen (Bâle-Campagne), manqua la marche-pied et vint choir sous les roues du wagon qui lui coupèrent les deux jambes. Son état est désespéré. M. Heid était marié depuis 15 jours.

### Exposition internationale de timbres-poste

Donnant suite à une invitation qui lui a été spécialement adressée, l'administration des postes suisses participera officiellement à la 3<sup>me</sup> exposition internationale de timbres-poste, qui aura lieu à New-York du 9 au 17 mai 1936. Elle exposera dans le groupe «administrations» des timbres-poste suisses exécutés en impression typographique, en héliogravure et en taille-douce.

### Moins touché que les autres

Alors que de partout on annonce un recul sensible du nombre des automobiles en circulation, il n'en est pas de même, paraît-il, à... St-Gall! En effet, en comparaison de l'année précédente, seulement 119 plaques de plus ont été rendues et 93 pour les motocyclettes. Le déchet est donc relativement très mince.

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### Le sort de Hauptmann

Le cas Hauptmann, déjà si riche en surprises, a pris une tournure véritablement sensationnelle. Le gouverneur Hoffmann a, en effet, annoncé qu'il avait maintenant suffisamment de preuves en mains qu'un certain nombre d'autres personnes avaient participé à l'enlèvement et à l'assassinat de l'enfant Lindbergh. Il annonça en outre que l'affaire sera reprise et qu'il avait invité le major Schwarzkopf, qui avait mené l'enquête de la police, d'organiser de nouvelles recherches impartiales pour appréhender les coupables.

### Une grève bien américaine

A la suite des efforts du maire de New-York, la grève des employés d'ascenseurs, qui devait paraly-

ser la vie de 1200 grands immeubles et notamment du fameux «Empire State Building» qui a 102 étages, a été remise.

### Dix nègres brûlés vifs

A Scottsboro (Alabama), un gros bidon d'essence ayant fait explosion, dix prisonniers nègres ont été brûlés vifs dans le camion cellulaire qui les transportait. En essayant de les libérer, deux gardiens ont été gravement brûlés.

### Parviendra-t-on une fois à trois siècles d'âge?

Interviewé par des journalistes, le Dr Alexis Carrel, le célèbre biologiste de l'institut Rockefeller et lauréat du prix Nobel, a déclaré que l'homme pourrait atteindre l'âge de trois, voire de quatre siècles, s'il pouvait «interrompre son existence» à des intervalles réguliers.

Il existe une possibilité — qu'on exploitera peut-être dans l'avenir — d'arrêter l'évolution de l'organisme humain en le conservant par le froid pendant un certain temps, au terme duquel on le rappellerait à la vie. Il paraît que ce moyen original serait propre à assurer au genre humain une longévité inespérée.

Bon placement  
d'argent  
**VILLA**

à vendre à Sierre. Centre du pays. Occasion. Arrangement pour paiement. Adr. offres sous P 1355 S, Publicitas, Sion.

ON DEMANDE

**Jeune Fille**

dégourdie, habitant Ville. Bourg ou Bâtiar, pour travail un ou deux jours par semaine dans un atelier à Martigny. S'adresser au journal

### Les beaux spectacles de la semaine

#### AU ROYAL

Un film étrange, terrifiant  
**La chasse du Comte Zaroff**

Le principal personnage est le Comte Zaroff, ce sauvage en habit, ce sadique qui ne peut ressentir l'amour s'il n'a pas éprouvé d'abord le frisson du danger et du meurtre

#### A L'ÉTOILE

Un spectacle enchanteur tout de finesse et de charme. Fernand Gravey, Marcelle Chantal, Alice Tissot, Larquey  
Le célèbre orchestre tzigane Alfred Rode dans

#### Antonia

Romance Hongroise  
En complément: le film du jour  
**La Cucaracha** un petit bijou: 100% couleurs naturelles

## Février

Après de grands froids, nous voici en état de moindre résistance. Notre organisme a besoin d'un «coup de fouet» énergétique.

Nous ne saurions trop conseiller une cure de **Tisane dépurative des Chartreux de Durbon**, d'une puissance d'action remarquable.

Composée de plantes appartenant à la flore des Alpes, cette Tisane, agréable à prendre, tonique et rafraîchissante, est un reconstituant idéal pour l'organisme.

Le flacon fr. 4.50 dans toutes les pharmacies. — Renseignements et références: Laboratoires J. Berthier, à Grenoble.

Dépositaire exclusif pr la Suisse: UNION ROMANDE & AMANN S.A., LAUSANNE.

## Arboriculteurs

Profitez des nouvelles et concluantes expériences pour le traitement d'hiver de vos arbres!

**5% de Bordo Xex**  
**et 5% d'Oka Xex**  
(carbolinéum soluble)

Prospectus explicatif envoyé gratuitement

Dépôt général pour le Valais:  
**Deslarzes, Vernay & Cie, Sion**

On cherche  
**personne**

dans la quarantaine pour ménage simple, 2 personnes. S'adresser au journal sous chiffres A 310

**Aux fillettes anémiques**

donnez  
l'Ellixir ferrugineux composé  
le grand flacon 1/4 l. fr. 2.50.  
Pharmacie  
J. BERTRAND, St-Maurice

**Foin Paille Engrais Tourbe**

Maison contrôlée  
**DESLARZES, VERNAY & Cie SION**

**Bureau de Placement FRANCHINI**

Miremont, Avenue du Bourg, MARTIGNY Tél. 61.240

Demande pour la saison d'été: Portiers, femmes de chambre, 1<sup>res</sup> et 2<sup>mes</sup> filles de salle, cuisinières chef et à café, filles et garçons de cuisine, office, casseroles, laveuses, volontaires de salle et bonnes à tout faire.

L. Franchini  
Imprimerie J. PILLET Martigny

**A vendre**

Salle à manger état de neuf, lit, armoire à glace, buffet de de cuisine et divers autres meubles, S'adresser chez Jules Rouiller, jardinier, Martigny-Ville.

**Emprunt**

On demande à emprunter chez particulier la somme de **3000 fr.** garantie par hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur bâtiment neuf, environs de Martigny. Demander adresse sous A 303, au bureau du journal.

**Du 6 février au 21 février**

# Vente de Blanc

**Du 6 février au 21 février**

Afin d'offrir à notre honorable clientèle des avantages réels, nous avons réduit nos frais généraux au strict minimum. Il nous sera donc impossible de vous envoyer un catalogue illustré, dans lequel la marchandise est très bien présentée mais dont il vous est impossible d'en vérifier la qualité.

Une ménagère avisée examine toujours la qualité de la marchandise qu'elle achète

Or la maison Ducrey Frères ne vous offre que de la marchandise de qualité avec un deuxième avantage:

Du 6 au 21 février **15%** d'escompte au comptant sur tous les articles de Blanc

Accordez-nous donc, Madame, le privilège de votre visite. Elle ne vous engage à rien et vous renseignera

## Ducrey Frères

Maison valaisanne

## Martigny

Autorisé par le Conseil d'Etat du canton de Genève  
suivant arrêté du 3 août 1935,

pour

## La construction du nouvel Hôpital de Genève

Les secours à accorder aux  
sinistrés non assurés

et autres oeuvres intéressant l'en-  
semble de la Confédération Suisse

organisé à l'occasion du

# Grand Prix Automobile de Genève

contrôle sportif de l'A. C. S.

**31 mai 1936**

Chaque billet donne droit à l'entrée  
gratuite au **GRAND PRIX**

**Le contrôle le plus parfait • Les garanties les plus absolues**

Achats et Renseignements à

## ASULINA S. A.

4 et 6, Rue du Commerce

**G E N È V E**

La vente des billets est  
autorisée dans le canton du Valais

**31 MAI  
1936**

**LA PLUS BELLE CHANCE DE MA VIE**

Lots proportionnels au nombre de billets vendus

**PREMIER PRIX : FRANCS SUISSES**

# 1,527,500.-

si un million de billets sont vendus

Les plus petits lots sont de 100 francs  
Les prix sont exempts de toute taxe

### AVANTAGES DES VENDEURS

Un billet sur six leur appartient.  
2 % du montant du lot attribué à leurs acheteurs et ceci en  
dehors des sommes touchées par ceux-ci.

Un billet : **Fr. 10.-** Un carnet de 6 billets : **Fr. 50.-**

#### Bon de commande A

Envoyez-moi un carnet de 6 billets sans engagement de ma  
part. Je vous ferai parvenir l'argent au fur et à mesure de la  
vente pour obtenir les récépissés validant mes billets. Pour un  
carnet de 6 billets vendu, je vous enverrai Fr. 50.-

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Bon de commande B

Envoyez-moi contre remboursement :

Pour fr. 10.- 1 billet avec récépissé et 1 entrée gratuite au G. P.

» fr. 20.- 2 » » 2 » »

» fr. 30.- 3 » » 3 » »

» fr. 40.- 4 » » 4 » »

» fr. 50.- 6 » » 6 » »

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

# Chez le Roi des Rois d'Ethiopie

18

HENRI REBEAUD

## A propos d'Adoua

Il ne faut pas mettre en jeu leur amour-propre national.

C'est jour de fête en Abyssinie : l'anniversaire de la bataille d'Adoua. Pour la vingtième fois, ils nous narrent les plus fameux épisodes du combat qui brisa net l'essor colonial italien et sauva l'Ethiopie. Et ils concluent :

— Ah ! nous sommes forts ! Nos guerriers sont braves ! Aucune armée d'Europe ne pourrait vaincre la nôtre ! Adoua l'a prouvé.

Je leur fais remarquer que tout de même, depuis Adoua, les armées européennes ont fait quelques progrès. Elles disposent maintenant, par exemple, d'une aviation puissante...

Ils m'arrêtent sur ce mot, avec des sourires de triomphe :

— Oh ! les avions ne nous font pas peur ! Nos prêtres connaissent certains mots : ils les prononcent, et les avions tombent par terre.

— Voyons, voyons... Vous n'êtes pas sérieux. Il n'y a pas de paroles magiques. C'est de la superstition. Ce mot de superstition les vexa. Ils protestent avec véhémence.

## Les épices

Ils me demandent un jour sous quelle forme se donne le « goubou » aux juges européens, dans les procès. Le goubou, c'est ce qu'on appelait au temps des « Plaideurs » les épices.

— On ne donne pas de goubou.

Surprise générale. Le goubou est une institution séculaire, indiscutée, presque officielle en Abyssinie. Avant les procès, chaque partie cherche à influencer le juge par des cadeaux aussi gros que possible.

— Mais alors, de quoi vivent les juges ?

— Ils reçoivent un traitement de l'Etat. Et non seulement le goubou n'est pas dans nos habitudes, mais il est rigoureusement interdit. Un juge qui accepterait un goubou serait aussitôt destitué et emprisonné.

L'étonnement est à son comble. Plusieurs de mes élèves sont des fils de chefs. Quand ils sont chez eux, ils voient quotidiennement leur père recevoir de l'argent, des mulets, des bœufs, de gens qui ont quelque affaire à plaider. La chose leur paraît toute naturelle.

Nous discutons, discutons... Ils n'ont pas trop de peine à comprendre les dangers du système. Abrahama se prend la tête dans les mains :

— Ah ! Monsieur, le goubou, c'est très grand malheur pour notre pays... Tous les chefs reçoivent le goubou. Et pas seulement pour les procès, mais pour les places, pour tout. C'est très grand, très grand malheur pour notre pays...

Et le petit Kassa, qui est le fils d'un dedjazmatch, déclare :

— Quand nous serons grands, nous changerons tout cela.

## A bâtons rompus

Comme je chevauchais sur une des innombrables pistes qu'ont tracées, autour de la ville, les pieds des gens et les sabots des bêtes, je fus rejoint par le Dr Z\*\*\*.

— Oyez ce qui m'arrive, me dit-il. Depuis ce matin je possède un esclave. C'est bien la première fois, et une chose que je ne prévoyais pas lorsque je faisais dans la Gironde des tournées de propagande socialiste.

Un chef abyssin — kagnazmatch, dedjazmatch, grazmatch, mardazmatch, quelque chose comme ça — m'emmène ce matin à la consultation un moricaud noir comme un tunnel, et plus lippu qu'un dromadaire. Le moricaud geignait lamentablement en tenant son ventre dans ses deux mains. Je diagnostiquai sans peine une péritonite.

« Opération d'urgence », dis-je.

— Eschi, opérez-le.

— Ce sera vingt thalers, ajoutai-je. (Vous savez que ces gens-là, on les fait toujours payer d'avance.)

Le kagnazmatch sourit finement, reprend son moricaud par le bras, et me dit :

« Oh ! alors, ce n'est pas la peine. Je l'ai payé dix-sept thalers... »

Evidemment, on ne met pas vingt thalers à une réparation quand on peut avoir du neuf pour dix-sept. C'est le bon sens même. Mais enfin, un nègre, c'est un homme, même pour un vieux colonial comme moi, et je n'avais pas le cœur de laisser crever de souffrance cet oiseau de nuit, tout noir qu'il fût.

« Donnez-le moi », fis-je au dedjazmatch.

Et j'alignai dix-sept fois sur la table le profil gras-souillet de Marie-Thérèse. L'autre essaya bien de marchander, alléguant que depuis la suppression de l'esclavage, le prix des esclaves avait augmenté ; mais je lui fis remarquer qu'en repoussant mon offre, il risquait de tout perdre, et que dix-sept thalers valent mieux que rien. Finalement il empocha l'argent et s'en fut, enchanté, au fond, de cette petite affaire. J'ai opéré le négroillon sur-le-champ, et il est en train de guérir sur un « alga », dans mon écurie.

— Et que serait-il arrivé, si vous ne l'aviez pas acheté ?

— Oh ! il serait mort, évidemment. C'est comme ça qu'ils meurent tous, dans ce pays, emportés en quelques jours par un mal qui, neuf fois sur dix, serait curable.

Mais ils ont peut-être raison. C'est la mort naturelle, celle des animaux et des primitifs. Elle est brève, partant moins douloureuse.

» Voyez-vous, depuis que je pratique en Abyssinie, je me prends à douter parfois de la bienfaisance de mon art. Je me demande si nous autres, médecins, ne prolongeons pas au moins autant de souffrances que nous en soulageons. Nous guérissons les uns, nous faisons traîner les autres...

A ce moment, le vent nous apporta un bruit confus et lointain. On aurait dit un chant, on aurait cru, aussi, une plainte. On ne pouvait savoir d'où cela venait.

— J'avais, l'an dernier, poursuivit Z\*\*\*, un vieux jardinier. C'était une espèce de bonhomme ratatiné et branlant que j'avais trouvé avec la maison, et que par négligence je n'avais pas congédié. Son travail consistait en ceci :

Il y avait devant ma porte un bidon à essence. Dans le bidon, une pelletée de terre et un cactus. Dès que les fers de mon cheval sonnaient sur le pavé de la grande allée, le petit vieux se levait sur ses jambes cagneuses, et clopin-clopant, ballottant, trébuchant, s'en allait verser sur le cactus un gobelet d'eau fraîche. Puis il retournait s'asseoir au soleil. C'est ce qui s'appelle travailler comme un nègre. Je lui donnais deux thalers par mois pour faire ce travail.

## O défoncemin du Replan !

(Patois de Chamoson)

(Corr.) — Dzeffè Mayencô l'est on bon vivain dè Tzamazon ; l'a intreprey on défoncemin à Replan. Cé pourro-têt l'a bon coradzo mi frantzemin i sà pas sè prendre !

D'ailleus l'a dzjà vouè (huit) z'hivers què Dzeffè travaille din cé couein et l'est arrevò à fire à pou pri vingt teizes dè vegne !

L'a coumincha à défonça in 1928 et pouey l'a laschia sin planta cé an-li. L'an d'apri, o coradzo lo reprein, mi à plantation l'eire dzjà troua deura pò introduère directamin è barbues. L'a fallu défonça onco on coup à quatro (4) pia pò catsziè à mourdzjeires què l'eire découste à vegne.

Cé an-li i s'agicheve (s'agissait) dè plantà ! Bon, què Pjero Crepin l'ei demande sè voeut mettre in Amèrecain.

— Pas, démon ! què l'ei repond Dzeffe ; pas démon ! Prèdze-met pas dè l'Amèrecain. — Ni onco plein o tenè dè margottes què ni lèvo l'an passò et què ni z'ü bien soin dè rajoutta d'ivouè (eau) ; d'ailleus sont onco tottès vertès !

Apri què l'a z'ü plantò, voilà te pas què cé mîmo an, l'ei tè bourlon à vegne parce què l'avivè o phylloxéra !

Dzeffè sè décoradze pas ! Douz'ans (deux ans) apri — in neu cin trintzin (1931), — l'a torno défonça, mi çin coup il a tot on àttrò projet !

I voeut d'onna peina défonça o vaquo, mi por çin i fait fire o majot (mazot).

Il a fi allà inò pindin trei dzots Jules dè Lategnies avoui o moulet po mena è pierres di Plan-Cudray, et poueys l'a assebin rezarò è pierres dè Pjero Crepin què défonça à pou pri dè coustes.

Vora, il a couvèrt o vaquo dè bloquos.

Dzeffè travaille tzui è dzos ; o majot l'est

## Pour le commerce

MEDITATIONS

Le bilan annuel du commerçant n'a pas seulement pour but de lui fournir un aperçu exact de son actif et de son passif, et de lui permettre ainsi de juger du succès ou de l'insuccès de son affaire durant l'année écoulée. Tout commerçant devrait faire suivre l'examen matériel de sa situation de méditations plus profondes qui, lorsqu'elles sont objectives et sans parti pris, ne tardent pas à conduire à des conclusions pratiques.

Il convient d'abord de tirer du bilan des conclusions sur sa propre manière d'agir. Beaucoup seront surpris de constater qu'au cours de l'année leur « meilleur actif » ou soi-disant tel, est tombé au-dessous de la valeur attendue, tandis que d'autres éléments considérés comme « actif secondaire » se sont maintenus d'une façon surprenante. On constatera ce maintien des valeurs particulièrement là où les facteurs spéculatifs ont été pour ainsi dire exclus, tandis que la contraction de la valeur se sera de préférence produite là où de vagues espérances en de gros bénéfices ont accompagné l'activité, quand ils ne l'ont pas dirigée peut-être.

Transposé dans la pratique, cela signifie que dans l'établissement du bilan, on ne saurait évaluer avec trop de prudence les stocks enregistrés.

Des articles qui ont peut-être été demandés un certain temps et qui ont, pour ce motif, été appréciés au-dessus de leur valeur, tant par le commerce que par le consommateur, doivent figurer au bilan pour leur véritable valeur matérielle intrinsèque, même si cela devait signifier la disparition d'un beau rêve. Il en est de même pour d'autres actifs tels que les immeubles, les brevets et participations commerciales ou financières, dont la valeur est souvent fictive, dans une certaine mesure tout au moins.

Il en résulte qu'il est préférable de se fier à son propre travail et à ses capacités personnelles que de s'en remettre à des facteurs spéculatifs ou à l'espoir d'un événement quelconque chargé de « modifier la situation ». Tout professionnel trouvera dans cet état d'esprit une source intarissable d'énergie qui résistera à bien des tempêtes, que ne supporterait pas une attitude strictement spéculative. Qu'on ne se laisse pas tromper par les apparences et qu'on n'envie pas la grande entreprise concurrente dont le soi-disant succès fait l'objet de toutes les conversations. Derrière les vitrines reluisantes et une installation respirant l'aisance, les soucis ont parfois depuis longtemps fait leur apparition, d'abord timide, puis obsédante. Et bien des petits commerçants, une fois qu'ils ont pu scruter « l'envers » de la façade voisine, seront heureux d'avoir encore eux-mêmes en mains, sans besoin de secours étrangers, la clef de leur modeste existence.

En poursuivant ces méditations, on arrivera à la conviction que le bien-être individuel ne peut être effectif que lorsque toute la branche a une possibilité d'existence. Or, toute industrie, tout commerce qui veut s'affirmer dans une période difficile comme celle que nous traversons, ne peut le faire que dans la mesure de l'énergie que déploient leurs dirigeants. Une profession qui se laisse emporter, sans volonté propre, par le courant des événements, est condamnée à la ruine et entraînera avec elle tous ses adhérents, même si elle était parfaitement viable. Vice-versa, une organisation professionnelle ne peut atteindre ses résultats que si elle est soutenue par tous ses membres, et si tous ceux qui exercent la même profession en font partie.

Quiconque veut donc développer son existence et la consolider doit travailler activement au progrès de son organisation, et mettre à la disposition collective ses connaissances et ses capacités. C'est le cas même comme simple membre. Et lorsque l'organisation professionnelle, un beau jour, fait appel à ses membres pour un sacrifice matériel, il convient que ceux-ci s'empresent d'y donner suite dans la mesure de leurs moyens. La force de l'organisation tout entière est la mesure du succès de chacune des entreprises qui en font partie... S. H. Qu.

pas onco fi mi è fondemins po à mouraille u fond du vaquo sont fourneys !

Dzeffè l'a uvert è grosses tranchées din o vaquo ; l'a proeu trôvo dè pierres po fire à mouraille et o majot.

L'est torno vèrè (voir) Jules dè Lategnies po fire torna mena vià è pierres què l'avivè meno in trintè-dou (1932) !

Jules l'ei t'a repondu :

— Sè tzui sussont organizà è travaux min tèt, l'aret pas dè « chômage » ! Zacharie.

Imprimerie Commerciale, Martigny

## Ne signez jamais un contrat d'achat

(Comm.) — A maintes reprises, la presse a mis en garde le public, contre certains voyageurs visitant la clientèle privée ; des faits nombreux de dupé ont été cités ; des abus de confiance ont été signalés ; malgré cela, chaque jour, on peut constater que des personnes de bonne foi, se laissent prendre aux belles paroles de ces personnages dont la loyauté commerciale n'est qu'un vain mot ; on passe souvent un ordre sans en mesurer l'importance, pour faire plaisir ou pour se débarrasser de ces intrus ; on se fie aux promesses fallacieuses de ces Messieurs, on finit par signer un contrat établi en due forme, souvent sans même le lire, et le tour est joué.

Un peu plus tard, les yeux se dessillent, les événements se chargent de vous apprendre que l'on a bel et bien été joué et que l'on a passé un ordre dont l'importance dépasse et ses besoins et ses possibilités financières ; on constate que la marchandise est beaucoup trop chère et ne répond pas à la qualité de l'échantillon. On voudrait alors annuler l'ordre, refuser l'envoi, mais la Maison s'en tient strictement à la lettre du contrat et exige le paiement de la facture du client trop naïf. Souvent, il faut qu'il ait recours à l'emprunt pour solder des marchandises dont il n'avait aucun besoin immédiat ; parfois, il ne trouve même pas la somme nécessaire et alors c'est la poursuite, c'est la citation devant le juge où, 9 fois sur 10, il sera condamné à payer le capital et les frais. Toutes ces histoires amènent bien souvent des chicanes dans les familles, dans tous les cas des dépenses supplémentaires dont on aurait pu s'en passer. Le seul moyen d'éviter ces ennuis, est d'éconduire sans autre ces faiseurs de dupes. Il y a assez de bons magasins dans le pays, qui ne demandent qu'à bien servir la clientèle et la servent avantageusement, sans qu'il y ait nécessité pour le consommateur de faire des essais toujours malheureux, avec des gens qui viennent d'on ne sait où et qui n'ont pour tout principe commercial, que de réaliser une bonne affaire pour eux. Si, par hasard, vous êtes tentés de faire un essai, ne signez jamais l'ordre que vous avez passé ; dans ce cas, si la marchandise ne répond pas à votre attente, il vous sera toujours loisible de renvoyer les articles reçus, sans que la Maison expéditrice ait prise sur vous. En ce faisant, vous vous éviterez bien des ennuis et vous sauvegarderez tous vos droits.

## CHRONIQUE AGRICOLE

### L'élevage des veaux

Il est hors de doute que pour mieux lutter contre la crise, nous devons mettre tous nos atouts en jeu et nous adapter à la situation actuelle qui exige surtout de produire à bon marché !

Or, nous devons reconnaître que dans le domaine de l'élevage, il y a encore beaucoup à faire chez nous.

S'il faut avouer d'emblée que rien ne remplacera complètement le lait qui est l'aliment idéal, on doit par contre admettre que l'on est arrivé à trouver des succédanés qui remplacent avantageusement le lait. Et pour mieux faire comprendre notre idée, qu'il nous soit permis ici un petit rapprochement :

Nombre de bébés sont maintenant alimentés avec des farineux ou des spécialités appropriées ; ils n'en sont pas moins pleins de force et de santé, à preuve que la mortalité infantile est de nos jours en sensible régression.

De même, certains farineux sérieusement dosés conviennent très bien aux veaux et aux porcelets, puisqu'ils leur procurent une ossature plus développée et les rendent plus résistants tout en permettant à l'éleveur de réaliser une importante économie.

Réservez donc notre lait pour le transformer en fromage et en beurre et utilisons pour l'élevage les concentrés que nous trouvons dans le commerce et qui ont fait leurs preuves, comme le Lactus, le Lactusa, etc. Par leur emploi méthodique, avec la même dépense, nous pourrions presque doubler notre cheptel de petit bétail. Un éleveur.

### Le tourisme et le sport au prochain Comptoir suisse

(Comm.) — A l'occasion du XVIIème Comptoir suisse, qui aura lieu à Lausanne du 12 au 27 septembre prochain, il sera organisé un Salon du Sport, du Tourisme et de l'Hygiène sportive, destiné à attirer l'attention du grand public sur cet important domaine de l'activité du pays.

Cette manifestation, placée sous le patronage de grandes associations sportives et touristiques nationales et régionales, comprendra un premier groupe consacré à l'éducation physique et au sport, un second groupe qui concernera le tourisme et les nombreux domaines qui s'y rattachent.

Un groupe aéronautique, comportant entre autres la nacelle stratosphérique du Professeur Piccard, complètera cette exposition spéciale, organisée dans le cadre du Comptoir suisse, à l'occasion de laquelle des congrès et des manifestations sportives et touristiques se dérouleront à Lausanne.

— Qu'est-ce que « Jubilé » veut dire, maman ?  
— Que le roi et la reine sont sur le trône depuis vingt-cinq ans.  
— Mais ce n'est pas vrai, maman. Je les ai vus se promenant à Eastbourne, l'autre jour.

**PYOTERSINE**  
LE DENTIFRICE DE CEUX QUI SAIGNENT DES GENCIVES

un grand succès  
cigarettes  
60 cts.

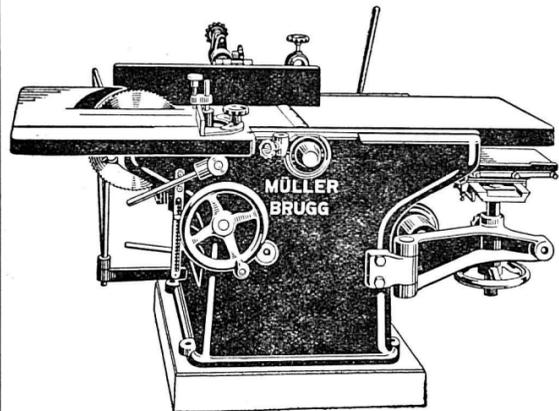
## Appareils d'occasion

Quelques modèles intéressants simplement défrachés ou très peu usagés à liquider.

PHOTO DARBELLAY, Martigny

# Machines à bois Muller Exposition à Sion

du 1<sup>er</sup> au 20 février - ouverte tous les jours - dimanches 11-19 heures  
● Magasin Immeuble De Torrenté - Carrefour des Mayennets ●



La machine idéale  
parfaite et économique  
spécialement étudiée pour  
petits ateliers

**Machine très robuste**  
composée de  
dégauchisseuse - raboteuse en  
épaisseur, largeurs 45, 51 et 61  
cm., avec scie circulaire, toupie  
et mortaiseuse, avec ou sans  
moteur

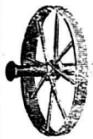
DEMANDEZ NOS OFFRES !

**Soc. An. MULLER & Cie - BRÜGG (Argovie)**

Usines de constructions mécaniques et fonderie

Madame  
**Léa Decollogny-  
Reuse**  
SAGE-FEMME  
Téléphone 49.032  
20, rue des Eaux-Vives  
**Genève**

**Roues de brouettes**



en fer, livrées  
dans toutes les  
hauteurs et lon-  
gueurs de  
moyen, de suite  
franco. Deman-  
dez prix - cou-  
rant R.

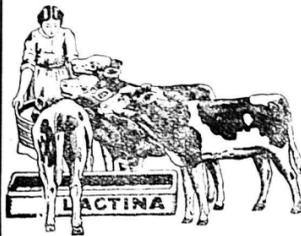
**Fritz Bögli-von Aesch  
Langenthal 45**



**Crevasse  
engelures  
brûlures**  
cicatrisées en une nuit par  
le Dermophil Indien à  
base de baume des  
Indes. Tube pratique à  
Fr. 1.30 pour tout l'hiver  
**DERMOPHIL  
INDIEN**

Dans les pharmacies et dro-  
gueries, ou chez A. Girard  
Côte 4, Le Locle.

**Pour le sevrage des veaux et porcelets, attention !**



Il faut passer d'un régime à un autre successive-  
ment et il importe de choisir des aliments parfaite-  
ment appropriés sous le rapport de la digestibi-  
lité, de l'effet nutritif et de la saveur.

C'est la **Lactina Suisse Panchaud**  
marque „Ancre“

qui donne les plus grandes garanties et le plus  
grand succès, tout en permettant de réaliser une  
économie de 60%.

Demandez un échantillon gratis à la  
**Lactina Suisse Panchaud S. A., Vevey**

Un imprimé de goût,  
original ou distingué,  
est une bonne réclame  
que l'artisan ou le  
commerçant se fait  
auprès de ses clients  
Adressez toutes vos  
commandes à la mai-  
son ci-dessous qui  
possède matériel et  
caractères modernes

**Pillet** Martigny

**! TRAVESTIS !**

Grand choix de jolis costumes  
pour bals masqués. Location  
dep. fr. 3.-, 5.-, 10.-. Rabais pr  
plusieurs costumes. - Mme  
GUENIN-GOY, Square Vinet  
10, Lausanne. Tél. 23.646.

A VENDRE à Martigny jolie  
**maison**

d'habitation avec jardin arbori-  
sés en abricotiers et asper-  
gière. S'adresser au journal.

N'oubliez pas les petits oiseaux !

**+-Gratis-**

J'envoie mes prospectus sur  
articles hygiéniques et sa-  
nitaires. Joindre 30 ets. pour  
frais de port. - A. Bimpage,  
art. dessinant, Case Rive 430,  
Genève

**GAY** OPTICIEN

à Lausanne, autorisé par l'Etat,  
sera à Martigny-Ville tous les  
lundis, à la Pharmacie Lovey.  
Lunetterie la plus moderne

A vendre  
**Betteraves**

environ 1500 kg. S'adresser  
à Pellaud Ferdinand, Usine à  
Gaz, Martigny.

A vendre  
**foin et regain**

de 1<sup>re</sup> qualité et foin pour  
montures. - S'adresser à  
Mme Yve Jacquéroz-Paccard,  
Martigny-Bourg.

Vous apprenez  
**l'allemand**

garanti en 2 mois ou l'italien  
dans un seul mois. En  
cas d'insuccès restitution ar-  
gent. Diplôme enseignement  
en 3 mois, diplôme commerce  
en 6. Aussi des cours de  
2, 3 ou 4 semaines à votre  
gré et à toute époque.

**Ecole Tamé**  
BADEN 4



ma préférence:  
**STALDEN**  
Les Conserves  
sont délicieuses

**Lire les annonces,  
c'est mieux faire  
ses achats**



Le produit qui se rapproche  
le plus du

**Lait naturel**

et qui a donné les meilleurs  
résultats

en élevage

La caissette de 5 k.

**Fr. 3.50**

chez tous les négociants



COMPRIMÉS  
**LACTUS**  
SION



Un kilo de Lactusa donne 8 à 10 litres de  
bon lait artificiel.

Le Lactusa peut être servi aux veaux et  
porcelets sans avoir subi de cuisson.

Cependant il est à noter que l'estomac des  
jeunes sujets assimile beaucoup plus rapide-  
ment et complètement toutes les farines qui  
sont au moins ébouillantées.

Dès l'âge de 3 semaines, on peut servir du  
Lactusa aux veaux et porcelets, mais graduel-  
lement en dosant  $\frac{1}{4}$  de Lactusa et  $\frac{3}{4}$  de lait  
naturel les premiers jours, puis augmenter la  
quantité selon la vigueur du sujet. A partir  
du 45<sup>me</sup> jour, le Lactusa peut être employé  
seul, ce qui procure une économie de plus  
de 50 %, tout en obtenant des sujets avec une  
ossature plus développée, une forme plus esthé-  
tique et normale, grâce aux phosphate et di-  
vers produits spéciaux contenus dans ce pré-  
cieux aliment.

Le Lactusa est en vente chez tous les épi-  
ciers, en sacs à linge gratuits de 5, 10, 20 et  
50 kilogram.

Un volume de 1300 pages  
et 3200 recettes

Voulez-vous gagner de l'argent ? Alors comman-  
dez de suite au prix réduit de Fr. 6.- ce livre  
que vous lirez et relirez sans vous lasser. Recet-  
tes faciles à exécuter ; concerne Agriculture, Viti-  
culture, Herboristerie, Recettes ménagères, Méde-  
cine populaire et vétérinaire, petites industries  
nouvelles, destruction des rongeurs et de la ver-  
mine, Elevage et Basse-cour, etc., etc.

A toute commande reçue avant le 15 février sera  
ajoutée le « Conseiller de la Ménagère », une  
brochure épatante. Ecrivez de confiance Editions  
Foraines, Fred. Koenig, Université 4, Lausanne  
Tél. 26036.

**PATE ALIMENTAIRE**  
de toutes sortes

Spécialités : AUX OEUFs FRAIS

**BLÉDOR**

En vente dans toutes les bonnes épiceries.

FABRICANTS :

**S. A. Vermicellerie et Maïserie**  
« SAVERMA », Martigny

**Pommes de terre**

Somm. s acheteurs de toutes quantités !

**Deslarzes, Vernay & Cie, Sion**

Feuilleton du vendredi du Journal « Le Rhône » 18

**Beautés rivales**

Adapté de l'Anglais par  
**LOUIS D'ARVERS**

— L'amour est une chose effrayante, dit la jeune  
fille redevenant enfant, quand je pense que la se-  
maine dernière encore je ne rêvais que soirées, bals  
et flirts, maintenant...

— Tout cela ne nous sera pas interdit plus  
qu'avant.

— C'est vrai... ne trouves-tu pas, Kate, que ce jeu-  
ne Harry est charmant et qu'il serait agréable d'être  
accompagnées par lui quand nous sortirons ? Il est  
si jeune et si beau ; as-tu regardé ses yeux, Kate ?

— Ma pauvre Mone, dit en riant la grande sœur,  
tu as été si sérieuse et si femme toute la soirée, et  
voilà que tu redeviens la petite folle seule capable  
de distraire parfois notre pauvre maman !

— Je suis toujours sérieuse et toujours prête à  
donner ma vie pour réhabiliter la mémoire de mon  
père, Kate, de cela tu peux être sûre. Mais j'ai quel-  
que idée que ce beau jeune homme m'aidera et je  
pense cela sans déplaisir !

— Comment peux-tu espérer réussir, même avec  
ton beau jeune homme, à percer un mystère que de  
plus âgés et de plus puissants que toi ne sont pas  
parvenus à éclaircir. Ne gâtes pas inutilement ta vie,  
crois-moi !

« Il y a déjà trois victimes dans notre famille, re-  
prit-elle : ton père, notre grand-père et maman. N'en  
augmente pas le nombre !

— Eux n'ont pas réussi parce qu'ils ont été dé-  
tournés de leur but par les lettres de cette femme.  
Ils l'ont crue de bonne foi, et n'ont pas sérieusement  
cherché. On ne réussit pas une entreprise quand on  
est sûr qu'il est impossible de la réussir. Te sou-  
viens-tu de notre maison des Lacs ?

— Oui, maintenant... une maison avec beaucoup de  
tableaux, et autour de la maison, beaucoup d'arbres  
et beaucoup de fleurs, et aussi des lacs dont on nous  
faisait peur en nous défendant de nous en appro-  
cher.

— Et de mon père ?

— Plus vaguement, mais je reconnaîtrais, je crois,  
sa voix et son visage.

— Et Harry ?

— Harry ?... non vraiment, mais il devait être un  
petit garçon comme tous les autres qui jouaient  
avec moi !

— Il me semble que si je l'avais connu quand  
j'avais quatre ans, je me souviendrais de lui, déclara  
révéusement Simone. Comme c'était bon à lui de  
jouer avec moi, quand je n'étais qu'un petit paquet  
de lingerie et de rubans...

Et comme Kate la regardait, un malicieux sourire  
aux lèvres, elle continua :

— Sans cette bienheureuse visite au Palais Pitti,  
nous aurions toute notre vie vécu dans l'ignorance  
de ce que nous sommes...

— Peut-être eût-ce été préférable, dit doucement  
Kate, maman avait peut-être raison !

CHAPITRE XXIII

La rencontre redoutée avait été moins pénible que  
Geneviève ne l'avait craint. Elle fut émue de voir à  
quel point sa vieille amie était changée. Les seize  
ans qu'elles avaient vécu séparées l'une de l'autre  
avaient mis des rides nombreuses sur son visage tout  
bienveillance et bonté.

— J'ai beaucoup souffert à la mort de mon mari,  
ma chère Geneviève, dit Lady de Fierens, devant  
la pensée de la jeune femme ; je suis devenue du  
jour au lendemain une vieille femme.

« Mais vous, ma chère enfant, poursuivit-elle, refus-  
sant de s'appesantir sur elle-même, vous êtes restée  
belle malgré votre terrible malheur.

Geneviève eut un geste d'indifférence pour une  
beauté à laquelle elle n'attachait plus aucun prix,  
mais elle tenta de se justifier d'avoir laissé sans nou-  
velles une amie si fidèle.

— Vraiment, ma chère amie, je n'ai pas eu le cou-  
rage de rester là-bas... sans mes deux enfants, je  
n'aurais pas eu celui de vivre... J'ai lutté, mais je  
ne pouvais supporter qu'aucun être humain autour  
de moi connaisse ma souffrance et m'impose sa pi-  
tié. Vraiment, je n'ai pas pu rester...

— Je vous comprends jusqu'à un certain point,  
mais cette situation ne peut pas durer, Geneviève,  
vos enfants doivent prendre leur place dans le monde,  
leur vraie place.

— Vous oubliez que la faute de leur père met une  
ombre fâcheuse sur elles, et je veux éviter qu'elles  
soient humiliées... Vous ne pouvez savoir à quel  
point elles sont gentilles et bonnes. Je ne veux pas  
que les gens se montrent du doigt ma brillante et  
spirituelle Simone en chuchotant que son père a  
abandonné son foyer et elle-même !

— Comment pouvez-vous croire que vos amis se-  
ront assez injustes pour reporter sur l'enfant la  
faute du père ?

— Je connais le monde...

— Vous exagérez à plaisir ses défauts en oubliant  
ses mérites !

— Ma pauvre amie, vous plaidez une mauvaise  
cause, et vous le savez ! Supposez qu'en allant dans  
le monde un jeune homme s'éprenne de ma Simone,  
si fière et si noble de cœur et d'esprit, et qu'il s'en  
fasse aimer... Ne pensez-vous pas qu'au moment de  
demander sa main il ne trouve un obstacle dans  
l'histoire de son père ?... Que vous le vouliez ou non,  
c'est ainsi !

— Des centaines de jeunes gens l'épouseraient avec  
joie sans lui faire un grief d'une faute où elle n'est  
pour rien, rétorqua vivement Lady de Fierens. Du  
reste, il n'y a pas que Simone, il y a Kate, et elle a  
déjà vingt ans ! Allez-vous la tenir éternellement en  
recluse et ne pas lui permettre de faire sa vie ? Ce  
serait vraiment une cruelle injustice, Geneviève, et  
vous le sentez bien... J'ai peut-être été indiscrete  
hier, s'excusa l'excellente femme, mais ces enfants  
ne pouvaient pas toujours être tenues dans l'igno-  
rance.

— Je pensais prévenir Kate le jour de sa majorité.  
en même temps que je la mettais en possession de  
sa fortune personnelle...

(A suivre.)

**Lit complet** neuf, 2 places  
avec literie **Fr. 135.-**  
**H. Keller-Maret** Sellier-  
Tapisier **Fully**  
Expéditions franco partout